

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2022

DCM20221207/012

ADHESION A L'INSTITUT FRANCAIS DE L'AUDIT ET DU
CONTROLE INTERNE

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 9 décembre 2022.

Que la convocation a été faite le 1^{er} décembre 2022.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, RAMIN Odile, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT REPRESENTES :

MM. ASSICANON Jean Thierry, PERRIER Charles, SAID Moussa, PRAUD Elodie, TIPAKA Nadia, BARBE Ludovic

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20221207/012 - ADHESION A L'INSTITUT FRANCAIS DE L'AUDIT ET DU CONTROLE INTERNE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) est une association qui rassemble plus de 6 500 professionnels de l'audit, du contrôle interne et de la maîtrise des risques. Ses missions sont de partager les bonnes pratiques et de contribuer à la professionnalisation des acteurs de l'audit et du contrôle interne.

L'adhésion permettra à la Collectivité de bénéficier d'un large réseau national et international au sein d'une communauté très active, d'une documentation professionnelle, d'une veille internationale sur les bonnes pratiques du métier ainsi que d'une expertise professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Approuve l'adhésion annuelle de la Collectivité à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) pour un montant **de 425 € HT** pour un 1er adhérent ainsi que son renouvellement.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le **13 DEC. 2022**



Le Maire

J. Bedier
Joé BEDIER